

Carrossier réparateur

RNCP39536 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	254r
Formacode(s)	23617
Code(s) ROME	I1606
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	03/10/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

48 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 37 à former et organiser l'évaluation et 11 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800244	Former

Liste complète des 48 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39536-carrossier-reparateur/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le carrossier réparateur est un ouvrier qualifié exerçant un métier de service, principalement dans les entreprises du secteur du commerce et de la réparation automobile.

Son travail consiste à redonner les formes d'origine aux véhicules légers ou utilitaires légers accidentés.

ACTIVITÉS VISÉES

Il assure, selon la gravité des dégâts, la réparation ou le remplacement des éléments, des accessoires et des équipements de carrosserie endommagés. Son travail s'étend de la petite réparation (débosselage, changement d'un

élément non soudé ...) aux réparations plus importantes touchant la superstructure (éléments soudés de carrosserie) ainsi que l'infrastructure (soubassement).

Il dépose et repose les accessoires et équipements de carrosserie (vitrages, pare-chocs, feux, garnitures ...), règle les jeux et les mécanismes (lève-vitres, serrures et gâches ...) et assure la finition du véhicule (repose des baguettes et divers ornements, remise en service des dispositifs de sécurité et d'aide à la conduite, préparation et nettoyage pour la livraison).

Le carrossier exerce généralement seul et de manière autonome pour la conduite des travaux qui lui sont confiés sur le véhicule, sous la responsabilité d'un hiérarchique. Les consignes de travail sont listées sur l'ordre de réparation et il s'appuie sur les méthodes de réparation préconisées par le constructeur dans les ouvrages techniques (manuels de réparation). Le professionnel est en relation avec le chef d'équipe, les autres carrossiers de l'équipe, les peintres et ponctuellement les mécaniciens. Il doit par ailleurs adopter un comportement approprié lors des passages occasionnels à l'atelier des clients et des experts d'assurance.

L'emploi se pratique essentiellement en atelier, peu d'interventions sont réalisées à l'extérieur. Les horaires sont généralement fixes et réguliers. Les postures sont multiples, variées et parfois physiquement éprouvantes, le carrossier adoptant toute position permettant d'intervenir sur les parties accidentées. La position courbée est très fréquente et des contorsions sont parfois nécessaires pour placer et tenir les outils ou les éléments de carrosserie. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour assurer les opérations de redressage. Une certaine force est également nécessaire, car les manipulations de pièces et d'outils lourds sont fréquentes.

L'environnement sonore varie en fonction des tâches réalisées, mais il atteint très souvent des niveaux élevés (outils de frappe, disqueuses, meuleuses, perceuses, etc.), ce qui impose le port de protections auditives. L'atmosphère d'atelier est souvent polluée par des poussières, des projections, des fumées de soudure, des vapeurs, nécessitant des protections individuelles adaptées : tenue de travail, chaussures de sécurité, masque à poussières, masque à solvant, lunettes de protection, différents types de gants (soudage, manipulation d'objets coupants) et casques de soudage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/ équipements/ accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers

- Réaliser les interventions de dépose/ repose/ réglage des éléments/ équipements/ accessoires de carrosserie
- Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers
- Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation

Réparer les superstructures des véhicules légers

- Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie
- Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs
- Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers
- Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers

Réparer les infrastructures des véhicules légers

- Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés
- Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement

Blocs de compétences

RNCP39536BC01 — Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/ équipements/ accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les interventions de dépose/ repose/ réglage des éléments/ équipements/ accessoires de carrosserie

Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers

Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 3 h 20 min

La mise en situation professionnelle se déroule en présence du jury.

Sur un côté de véhicule, le candidat procède :

- à la dépose / repose d'un élément amovible ;
- au dégarnissage / regarnissage d'une porte ;
- au réglage d'un ouvrant et de son mécanisme de fermeture.

Ces 3 étapes peuvent être réalisées sur le même élément (dans ce cas : une porte), ou sur des éléments distincts.

Le véhicule est présenté nettoyé, intérieur / extérieur.

Entretien technique : 10 min

L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle.

Questionnaire professionnel : 30 min

Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant.

Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle.

Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 4 h

RNCP39536BC02 — Réparer les superstructures des véhicules légers

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie

Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs

Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers

Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 6 h 20 min

La mise en situation professionnelle se déroule en présence

d'un surveillant pendant 3 h 30 min, puis en présence du jury pendant 2 h 50 min.

Le candidat procède :

- au remplacement d'une portion d'élément soudé de superstructure (ex : portion de bas de caisse ou de pied) ;
- à la réparation d'un élément de carrosserie déformé, par redressage et planage.

Entretien technique : 10 min

L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle.

Questionnaire professionnel : 30 min

Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant.

Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle.

Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 7 h

RNCP39536BC03 — Réparer les infrastructures des véhicules légers

LISTE DE COMPÉTENCES

Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés

Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 2 h 50 min

La mise en situation professionnelle se déroule en présence d'un surveillant les 30 premières minutes, puis en présence du jury pendant 2 h 20 min.

Sur un véhicule accidenté en soubassement (choc avant ou arrière), le candidat procède :

- au contrôle du soubassement sur banc de réparation (banc au choix du jury), en donnant les indications techniques indispensables pour une éventuelle réparation ultérieure ;
- à la mise en place d'une unité hydraulique de traction, en vue de l'étirement d'une déformation (sans effectuer la traction).

Entretien technique : 10 min

L'entretien technique se déroule individuellement, après le questionnaire professionnel et la mise en situation

professionnelle, en présence du jury. Le jury procède par interrogation sur les points particuliers ayant posé des difficultés au candidat : précision des réponses au questionnaire professionnel, pertinence des modes opératoires déployés lors de la mise en situation professionnelle. Questionnaire professionnel : 30 min

Le questionnaire professionnel se déroule avant la mise en situation professionnelle, en présence d'un surveillant. Il porte sur des éléments de compétences non directement vérifiables au cours de la mise en situation professionnelle.

Il comporte une à deux questions ouvertes par compétence à évaluer.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 3 h 30 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les services de l'automobile : réseaux après-vente des constructeurs (succursales/ filiales/ concessions/ agences), carrossiers indépendants et certains garages indépendants
- certaines entreprises ou administrations possédant des ateliers intégrés de réparation carrosserie et peinture (armées, ministères, sociétés de transport public ou privé)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Carrossier réparateur
Carrossier automobile
Tôlier carrossier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité est réglementée par le décret n° 98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle. Il précise que quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, les activités d'entretien et de réparation des véhicules ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 850 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 638
Jugés difficiles à recruter	78 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B40 — Carrossiers automobiles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de

professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 889 €
Selon la branche	4 900 € – 6 500 €
Prise en charge	Branches concernées
5 889 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 500 €	CPNEFP des commerces de gros
6 267 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
4 900 €	CPN de la branche des Services de l'Automobile

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	03/10/2025
Date de dernière délivrance possible	03/10/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	192	0	66 %	76 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34286

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41532

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34286

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39536/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	7
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	6

Régions couvertes	3
Départements couverts	7
Organismes certifiés Qualiopi	6
Sessions	de 11/2025 à 10/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	92
Parcours menés à terme	90
Taux d'achèvement	98 %
Période	11/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	102
Montant total engagé	163 936 €
Coût moyen par dossier	1 607 €
Durée moyenne	77 h
Période	11/2024 – 09/2025
France compétences	85 %
France Travail	8 %
Reste à charge titulaire	4 %
Entreprise	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.